



Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest

**RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LEADERSHIP ET DE NEGOCIATION DES
RESPONSABLES DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU ROPPA**

**Echanges agricoles d'Afrique Sub-Saharienne et d'Afrique de l'Ouest et
Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne**

16 avril 2007

Jacques Berthelot, Solidarité

Ce texte est la reproduction, sans la plupart des graphiques, d'une présentation powerpoint disponible sur le site internet de Solidarité (<http://solidarite.asso.fr/home/textes2007.htm>) Les nombreux tableaux et graphiques de ce document ne peuvent être lus qu'en mode page. Cette présentation fait suite à "Les négociations agricoles à l'OMC : mécanismes et pièges" (190 diapos). C'est aux numéros de ces diapos que la présente présentation renvoie.

PLAN

- I – Sous-développement et déficit alimentaire croissants d'Afrique Sub-Saharienne et d'Afrique de l'Ouest
- II – Comment les subventions internes des EU au coton tournent en dérision l'initiative sur le coton du C4
- III – Les APE entre l'UE et les pays ACP sont criminelles et leur négociation doit s'arrêter
- IV – Stratégie pour rebâtir l'AsA et les politiques agricoles, dont d'Afrique de l'Ouest, sur la souveraineté alimentaire

I – Sous-développement et déficit alimentaire croissants d'Afrique Sub-Saharienne et d'Afrique de l'Ouest

- 1) Le déficit alimentaire de l'ensemble des PED
- 2) Le sous-développement croissant de l'ASS
- 3) La grande misère de l'agriculture d'ASS
- 4) Le déficit alimentaire croissant d'ASS
- 5) Le déficit alimentaire croissant d'Afrique de l'Ouest

1) Le déficit alimentaire de l'ensemble des PED

Déficit récurrent des échanges agricoles des PED

Milliards de \$	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Av. 95-99	Av.00-04
Importations	136,6	142,5	140,8	131,6	127,0	132,4	134,6	137,1	155,2	181,7	135,7	152,2
Exportations	129,5	135,1	139,5	133,6	123,1	120,9	123,0	131,3	155,5	178,6	132,2	147,1
Déficit (-)	-7,1	-7,4	-1,3	2,0	-3,9	-11,5	-11,6	-5,8	-3	-3,1	-3,5	-6,3

Source: FAOSTAT

Important déficit alimentaire récurrent des PED

Milliards \$	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyennes	
											1995-99	2001-04
Importations	95,341	99,650	97,237	94,150	92,590	94,528	95,856	99,461	112,278	129,662	95,794	109,314
Exportations	78,678	81,237	84,339	85,214	79,894	76,945	81,680	89,312	105,862	120,340	81,872	99,299
Déficit (-)	-16,663	-18,413	-12,898	-8,936	-12,696	-17,583	-14,176	-10,149	-6,416	-9,322	-13,922	-10,015

Source: FAOSTAT

2) Le sous-développement croissant de l'ASS

- Le PIB par tête a baissé de 16% de 1975 (1,770 \$) à 2000 (1,479 \$) en \$ de 1995 \$ ajusté par la parité du pouvoir d'achat. Alors que le PIB par tête d'Asie de l'Est a bondi de 1974 à 2004, celui d'ASS a baissé de 7,3%.
- Le nombre de pauvres a doublé (de 150 à 300 M) dans les années 80 et 90, atteignant 50% de la population.
- + 22% de malnutris chroniques de 1990-92 (169 M) à 2001-03 (206 M).
- L'espérance de vie a baissé : 48 ans en 1980, 46 en 2002.
- + de 30 000 boat people d'AO sont arrivés aux Canaries en 2006, sans parler des milliers arrivés autrement dans l'UE.
- Pourtant la hausse de la pauvreté et du déficit alimentaire n'est pas due à des potentialités naturelles structurellement incapables de gains de productivité. Il est temps de s'interroger sur les causes endogènes et exogènes mises en avant et sur les énormes menaces liées aux APE.

3) La déréliction de l'agriculture d'ASS

- Baisse de 12% de la production agricole par actif de 1980 à 2000.
- Baisse de 15% dans la consommation d'engrais dans le même temps.
- Chute de la fertilité des sols d'ASS contre une forte hausse en Asie du Sud-est et Amérique latine (graphique).

- Baisse ou stagnation des rendements des céréales en ASS, hausse dans les autres PED (graphique).
- Baisse de 50% dans le nombre de tracteurs par actif agricole de 1961 à 2002 : de 417 à 806 actifs par tracteur.
- Baisse de la part des dépenses budgétaires pour l'agriculture, de 5% en 1990-91 à 3,5% en 2001-02. Pour 6 pays d'AO : de 4,1% en 1980 à 1,7% en 1998.
- Effondrement de la part de l'aide publique à l'ASS allant à l'agriculture : de 16% en 1990 à 4% en 2002 pour les EU, et, pour l'UE, de 14% à 4%.
- Les nouveaux prêts de la Banque mondiale à l'agriculture d'ASS ont chuté de 1 Md\$ en 1990 à 224 M\$ en 2000.
- ASS : 8% des exportations agricoles mondiales en 1960-65, moins de 2% en 2000.

4) L'ASS a un déficit de ses échanges agricoles

L'excédent des échanges agricoles d'ASS a disparu de 1995 à 2004 et s'est mué en déficit depuis 2001 (2003 excepté) : hausse de 58% des importations contre 22% des exportations.

Evolution des échanges agricoles d'Afrique sub-saharienne : 1995-04

Milliards de \$	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moy. 95-99	Moy. 00-04
Importations	8,945	8,380	8,816	9,801	8,936	8,941	9,698	10,431	12,302	14,101	8,976	11,095
Exportations	10,854	12,074	11,431	12,057	10,746	9,704	9,378	9,965	12,594	13,266	11,432	10,981
Solde	1,909	3,694	2,615	2,256	1,810	0,763	-0,320	-0,466	0,292	-0,835	2,456	0,113

Source: FAOSTAT

La dépendance alimentaire croissante d'ASS

Le déficit alimentaire (poissons exclus) d'ASS a bondi de 70% de 1995 (-2,2 Md\$) à 2000 (-3,7 Md\$)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Av. 95-99	Av. 00-04
Importations	7,458	6,971	7,295	8,190	7,307	7,443	8,122	8,722	10,334	11,607	7,444	9,246
Exportations	5,272	6,318	5,675	6,235	5,886	4,988	5,168	6,425	7,564	7,882	5,877	6,405
Déficit (-)	-2,186	-0,653	-1,620	-1,955	-1,421	-2,455	-2,954	-2,297	-2,770	-3,725	-1,567	-2,841

Source: FAOSTAT

On doit garder à l'esprit que la population d'ASS doit bondir de 128%, de presque 1 milliard d'hab, de 2006 (767 M) à 2050 (1,749 Md), celle d'Afrique de l'Ouest de 135% (de 271 à 637 M) et celle du Niger de 249% (de 14,4 à 50,2 M)!

5) Déficit agricole accru d'Afrique de l'Ouest : 1995-04

Echanges agricoles d'Afrique de l'Ouest : 1995-2004

Milliards \$	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moy. 95-99	Moy. 00-04
Importations	3,686	3,653	3,659	4,051	3,974	3,582	4,559	4,713	5,747	6,758	3,805	5,072
Exportations	3,983	4,848	4,466	4,814	4,556	3,858	4,022	5,150	6,340	6,443	4,533	5,163
Solde	0,297	1,195	0,807	0,763	0,582	0,276	-0,537	0,437	0,593	-0,315	0,728	0,091

Source: FAOSTAT

Les échanges agricoles d'AO semblent presque équilibrés depuis 1995 mais 80% des exportations sont non alimentaires.

Echanges de produits agricoles non alimentaires d'Afrique de l'Ouest : 1995-2004

Millions \$	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moy. 95-99	Moy. 00-04
Boissons*	2 141	2 778	2 516	2 718	2 520	1 937	2 062	3 114	3 584	3 481	2 534	2 836
Tabac	104	91	144	159	247	222	322	295	295	427	149	312
Coton	570	619	654	817	626	536	601	585	969	918	657	722
Caoutchouc	285	299	237	213	177	194	181	206	264	301	242	229
Cuir, peau	9	19	8	9	5	10	8	7	7	4	10	7
Total	3 109	3 806	3 559	3 916	3 575	2 899	3 174	4 207	5 119	5 131	3 592	4 106

* cacao, café, thé, épices et leurs produits transformés

Déficit alimentaire croissant d'Afrique de l'Ouest : 1995-2004

Si l'on exclut les exportations de produits agricoles autres que les aliments de base qui comptent pour 79,5% du total des exportations agricoles de 1995 à 2004, le déficit alimentaire d'Afrique de l'Ouest a bondi de 81% de 1995 à 2004 et de 38% de la période 1995-99 à celle 2000-04.

Déficit alimentaire d'Afrique de l'Ouest, excluant le poisson : 1995-2004

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moy. 95/99	Moy. 00/04
Exp. agric.*	3 983	4 848	4 466	4 814	4 556	3 858	4 022	5 150	6 340	6 443	4 533	5 163
" non al.**	3 109	3 806	3 559	3 916	3 575	2 899	3 174	4 207	5 119	5 131	-3 592	-4 106
Exp. al nettes	874	1 042	907	898	981	959	848	943	1 221	1 312	940	1 057
Imp. alim***	3 176	3 120	3 143	3 470	3 310	3 015	3 851	4 009	4 858	5 486	-3 244	-4 244
Déficit alim	-2 302	-2 078	-2 236	-2 572	-2 329	-2 056	-3 003	-3 066	-3 637	-4 174	-2 304	-3 187

Source: FAOSTAT * tous produits agricoles poissons exclus ** exportations agricoles non alimentaires: cacao, café, thé, épices et produits transformés + coton + caoutchouc + tabac *** Importations alimentaires poissons exclus

Explosion des importations nettes de céréales d'Afrique de l'Ouest : 1995-04

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moy. 95/99	Moy. 00/04
En 1000 tonnes												
Importations	4571	4718	5539	6829	6 490	7064	8922	9341	9257	9229	5629	8763
Exportations	124	97	104	175	82	140	266	338	166	236	116	229
Import. nettes	4447	4621	5435	6654	6408	6924	8656	9003	9091	8993	5513	8534
En millions de \$												
Importations	1174	1312	1362	1571	1434	1234	1611	1516	1811	2065	1371	1647
Exportations	15	24	18	19	14	13	30	41	27	44	18	31
Import. nettes	1159	1288	1344	1552	1420	1221	1581	1475	1784	2021	1353	1616
Prix d'import:\$/t	256,8	278,1	245,9	230,0	221,0	174,7	180,6	162,3	195,6	223,8	246,4	187,9

Source: FAOSTAT

Les importations de céréales d'Afrique de l'Ouest ont doublé en volume de 1995 à 2004 (+101,9%) et augmenté de 75,9% en valeur, le prix moyen ayant baissé de 12,9% et même de 41,6% de 1996 à 2002.

L'explosion des importations de blé d'Afrique de l'Ouest: 1995-2004

Les importations de blé d'Afrique de l'Ouest ont plus que doublé (+113,2%) de 1995 à 2004 et la facture aussi (+101,2%) bien que le doublement du volume était déjà effectif en 2002 quand le prix avait baissé de 33,5% depuis 1995. Puis il a bondi de 42,5% de 2002 à 2004.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Av. 95-99	Av.00-04
En 1000 tonnes												
Importations	2017	2112	2555	3663	3178	3867	3856	4349	4062	4300	2705	4087
Exportations	82	20	61	81	52	33	97	96	89	73	59	78
Import. nettes	1935	2092	2494	3582	3126	3834	3759	4253	3973	4227	2646	4009
En millions de \$												
Importations	415	492	486	676	538	502	594	595	699	838	521	646
Exportations	10	5	8	11	10	6	14	14	13	14	9	12
Import. nettes	405	487	478	665	528	496	580	581	686	824	512	634
Prix d'import.\$/t	205,8	233,0	190,2	184,5	169,3	129,8	154,0	136,8	172,1	194,9	196,6	157,5

Source: FAOSTAT

L'explosion des importations de riz d'Afrique de l'Ouest: 1995-2004

Les importations de riz d'Afrique de l'Ouest ont bondi de 93,1% de 1995 à 2004 mais la facture n'a augmenté que de 60,3% car le prix d'importation a baissé de 21,3%. Mais le volume importé avait déjà augmenté de 91,1% de 1995 à 2002 et le prix avait chuté de 62,3% avant de remonter de 33,8% de 2002 à 2004 pour un volume stabilisé (+1%).

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Av. 95-99	Av.00-04
En 1000 tonnes												
Importations	2405	2460	2747	2798	3114	2907	4681	4598	4892	4645	2705	4345
Exportations	0	34	15	11	5	7	35	110	45	87	13	57
Import. nettes	2405	2426	2732	2787	3109	2900	4646	4488	4847	4558	2692	4288
En millions de \$												
Importations	733	793	840	846	869	703	967	869	1061	1175	816	952
Exportations	0	12	6	3	2	2	8	18	11	24	5	13
Import. nettes	733	781	834	843	867	701	959	851	1050	1151	811	939
Prix d'import.\$/t	306,9	322,4	305,8	302,4	279,1	241,8	206,6	189,0	216,9	253,0	303,3	221,5

Source: FAOSTAT

Les échanges de sucre de l'Afrique de l'Ouest : 1995-2004

Les importations de sucre d'Afrique de l'Ouest ont bondi de 83% de 1995 à 2004 et les exportations ont été multipliées par 38 réduisant la hausse des importations nettes à 51%. Mais la facture d'importation a peu varié (+2,5%) car la facture nette a baissé de 25%, le prix d'importation ayant chuté de 78,4% et le prix d'exportation était supérieur de 22% à celui d'importation (du fait du Protocole sucre).

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Av. 95-99	Av.00-04
1000 tonnes d'équivalent sucre non raffiné												
Importations	1423	1206	1337	1854	1757	1553	2131	2462	2360	2603	1515	2222
Exportations	13	29	41	13	29	84	80	103	435	496	25	240
Import. nettes	1410	1177	1296	1841	1728	1469	2051	2359	1925	2107	1490	1982
En millions de \$												
Importations	489	461	442	513	357	289	473	517	509	501	452	458
Exportations	7	22	20	8	14	30	27	29	121	116	14	65
Import. nettes	482	439	422	505	343	259	446	488	388	385	-438	-393
Prix (\$/tonne)												
Prix importation	343,6	382,3	330,6	276,7	203,2	186,1	222,0	210,0	215,7	192,5	307,3	205,3
Prix exportation	574,9	767,9	483,5	567,5	502,1	354,4	332,8	284,4	278,6	284,6	579,2	307,0

Source: FAOSTAT

L'explosion des importations de viande de volaille d'Afrique de l'Ouest de 1995 à 2004

Le volume des importations de volaille d'Afrique de l'Ouest a été multiplié par 5 de 1995 à 2004 et la facture des importations nettes par 6,2. Mais il y a 2 périodes distinctes : de 1995 à 2001 le volume net importé a été multiplié par 2,5, la facture par 2,4 car le prix a baissé de

13,2%. De 2001 à 2004 les importations ont augmenté de 84%, le prix de 42,3% et la facture a été multipliée par 2,6.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Av. 95-99	Av.00-04
En tonnes												
Importations	31750	32273	39787	39382	75070	94841	88400	148280	169276	162455	43652	132650
Exportations	25	3	58	96	68	1224	9473	6959	4438	1010	50	4621
Imp. nettes	31725	32270	39729	39286	75002	93617	78927	141311	164838	161445	43602	128029
En 1000 \$												
Importations	24641	25786	30599	31381	62301	62188	59202	99922	127342	154770	34942	100685
Exportations	14	1	55	111	74	789	6117	5117	3209	1129	51	3272
Imp. nettes	-24627	-25785	-30544	-31270	-62227	-61399	-53085	-94805	-124133	-153641	34891	97413
Prix (\$/tonne)												
Prix importation	776,1	799,0	769,1	796,8	829,9	655,7	669,7	673,9	752,3	952,7	794,2	740,9
Prix exportation	560,0	333,3	948,3	1156,3	1088,2	644,6	645,7	735,3	723,1	1117,8	817,2	773,3

Source: FAOSTAT

Echanges d'Afrique de l'Ouest en produits laitiers: 1995-2004

Puisque 1995 était une exception car les importations ont été de 570 912 tonnes (t) en 1994, on voit qu'elles ont bondi de 152% de 1996 à 2004 et la facture d'importation de 238%. Bien que le volume importé ait augmenté d'année en année, le prix d'importation a baissé de 33,3% de 1996 à 2002 avant de remonter jusqu'en 2004.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Av. 95-99	Av.00-04
En 1000 tonnes d'équivalent lait												
Importations	1628	621	680	857	914	1089	1138	1211	1523	1566	940	1305
Exportations	10	16	28	23	79	71	75	67	115	51	31	76
Import. nettes	1618	605	652	834	835	1018	1063	1144	1408	1515	909	1229
En millions de \$												
Importations	484	253	243	286	286	324	368	369	502	602	310	433
Exportations	2	6	10	8	17	14	23	21	37	18	9	23
Import. nettes	482	247	233	278	269	310	345	348	465	584	301	410
Prix en \$ par tonne												
Prix d'importation	297,3	407,4	357,4	333,7	312,9	297,5	323,3	304,7	329,6	384,4	341,7	327,9
Prix d'exportation	201,4	388,0	341,3	354,3	244,0	196,0	308,0	321,3	319,4	358,6	305,8	300,7

Source: FAOSTAT

II – Comment les subventions internes des EU au coton tournent en dérision l'initiative sur le coton du C4

En dépit du plaidoyer spécifique à l'OMC lancé avant Cancun par 4 pays Africains producteurs de coton (C4: Bénin, Burkina Faso, Tchad, Mali) et la forte mobilisation médiatique et politique qu'il a entraîné, et malgré la condamnation des EU par l'Organe d'appel de l'OMC le 21 mars 2005 suite à une plainte du Brésil que les subventions des EU au coton avaient fait baisser le prix mondial, le résultat final a été négligeable.

De fait les EU ont seulement éliminé le 1er août 2006 leurs subventions STEP 2 aux exportateurs et utilisateurs intérieurs mais, comme 70% du coton des EU a été exporté en 2005, finalement l'élimination des 253 M\$ des subventions formelles à l'exportation du STEP 2 n'a représenté que 8,1% des 3,128 Md\$ de subventions au coton exporté (diapo 35)!

Evolution de la production et des exportations de coton des Etats-Unis de 1997 à 2006

La production de coton des EU a augmenté de 23,2% de 1997 à 2005 mais les exportations ont plus que doublé (+116%) si bien que la part de la production exportée a augmenté de 40% à 70%.

Production et exportations de coton des EU de 1997 à 2006

Millions de balles	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 E
Production	18,793	13,918	16,968	17,188	20,303	17,209	18,255	23,251	23,161	23,700
Exportations	7,500	4,298	6,750	6,740	11,000	11,900	13,758	14,409	16,200	16,800
Export%/production	39,91%	30,88%	40,30%	39,21%	53,28%	69,15%	75,37%	61,97%	69,95%	70,89%

Source : <http://www.ers.usda.gov/publications/so/view.asp?f=field/cws/bb/> E: estimate on 13 March 2006

Les subventions totales et internes des EU au coton et coton exporté de 1997 à 2005

Sur des subventions totales au coton de 4,692 Md\$ en 2005 – elles n'ont jamais été aussi fortes –, 4,439 Md\$ sont des subventions internes, dont 329 M\$ aux filatures et 4,110 Md\$ aux agriculteurs. Comme 69,95% du coton a été exporté, 2,875 Md\$ ont été des subventions internes au coton exporté et, en ajoutant les 253 M\$ du STEP 2 aux exportateurs, les subventions totales au coton exporté ont atteint 3,128 Md\$.

Millions de \$	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 E
Subventions du CCC	561	1 132	1 882	3 809	1 868	3 307	2 889	1 372	4 281
Subventions/assurances	403	388	431	450	457	405	391	396	411
Subventions totales au coton	964	1 520	2 313	4 259	2 325	3 712	3 280	1 768	4 692
STEP 2 aux exportateurs		180	113	185	91	106	198	158	253
Subventions internes totales		1 340	2 200	4 074	2 234	3 606	3 082	1 610	4 439
STEP 2 aux filatures US		236	166	260	145	72	257	205	329
Subv. internes aux agriculteurs		1 104	2 034	3 814	2 089	3 534	2 825	1 405	4 110
Part allant au coton exporté		341	820	1 495	1 113	2 444	2 129	871	2 875
Subv. totales au coton exporté		521	933	1 680	1 204	2 550	2 327	1 029	3 128

Source : <http://www.ers.usda.gov/publications/agoutlook/aotables/2005/12dec/aotab35.xls>; Cotton Outlook 10 February 2006 E: estimations de novembre 2005, donc hautement fiables pour l'année civile 2005.

205 500 \$ de subventions par producteur de coton des EU en 2005 égalent 403 à 541 fois le revenu moyen par tête des pays africains du C4 producteurs de coton

Puisque les exploitations de coton des EU ont baissé de 33 640 en 1997 à 24 805 en 2002, soit de 1 767 par an, elles étaient probablement au plus 20 000 en 2005.

Si bien que le producteur de coton moyen des EU a reçu 205 500 \$ de subventions en 2005, 403 à 541 fois le revenu moyen par tête des pays d'Afrique de l'Ouest du C4. Et la subvention au coton exporté par producteur de coton des EU a été 307 à 412 fois le revenu par tête des pays du C4.

En \$	Bénin	Burkina Faso	Tchad	Mali
PIB par tête des pays du C4 en 2005	510	400	400	380
Subvention par producteur US/PIB par tête du C4	403	514	514	541
Subvention coton exporté par producteur US/PIB par tête du C4	307	391	391	412

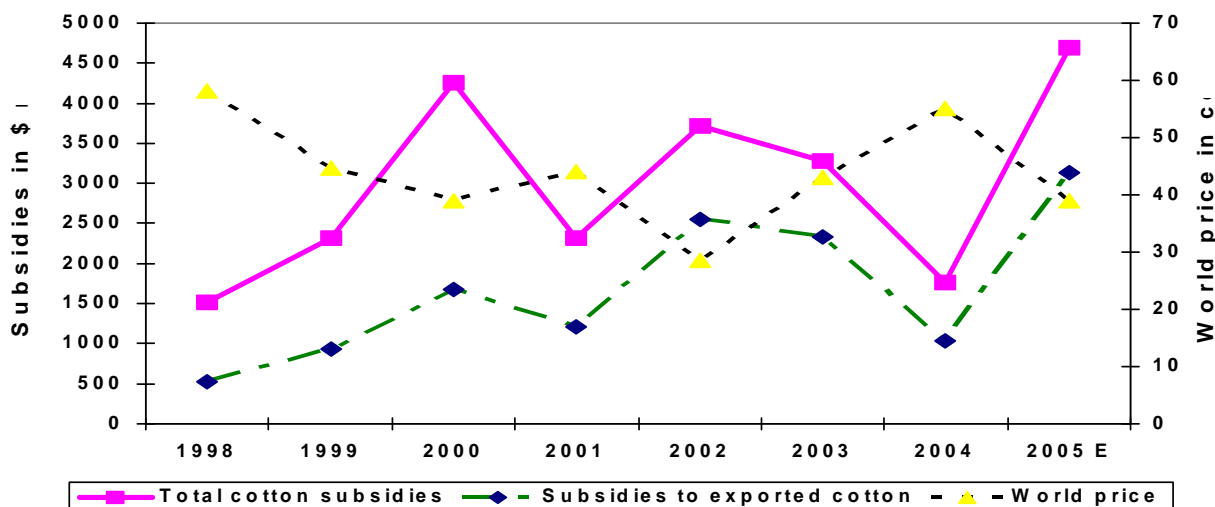
Source: World Bank country data profiles.

Evolution du prix mondial du coton de 1960 à 2006



Le prix mondial du coton a évolué inversement aux subventions au coton et coton exporté des EU

The world cotton price and the US cotton subsidies



La nouvelle poursuite du Brésil contre les subventions au coton des EU

Le 18 août 2006 le Brésil a requis un nouveau panel contre les EU qui n'avaient pas respecté les jugements de l'Organe d'appel de l'OMC du 3 mars 2005. En particulier, ils n'ont pas cessé d'accorder les subventions des marketing loans et paiements contra-cycliques aux producteurs et des garanties de crédit aux exportateurs. En outre l'élimination des subventions du STEP 2 s'est faite 10 mois après la date limite du 21 septembre 2005.

Les subventions internes au coton et coton exporté de l'UE de 1997 à 2004

L'UE a toujours proclamé être un "fair trader" en coton comme l'un des premiers importateurs, sans droit de douane ni subventions à l'exportation. Et elle a réussi à convaincre que, contrairement aux EU, elle était le meilleur ami du C4 dans son combat sur le coton à l'OMC.

Pourtant, bien que la production de coton de l'UE ait baissé de seulement 4% de 1997 à 2004, ses importations ont baissé de moitié et ses exportations ont augmenté de 60% si bien que leur part de la production a bondi de 37% à 62%.

Il en résulte que, si les aides directes au coton n'ont augmenté que de 4,4%, celles au coton exporté ont bondi de 72,8% !

Les subventions internes au coton et coton exporté de l'UE de 1997 à 2004

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyennes		
									97-00	01-04	01-04/97-00
Production (1000 tonnes)	478	501	572	521	514	445	463	460	518	471	-9,1%
Importations "	932	857	691	761	675	685	532	439	810	583	-28,0%
Exportations "	178	130	251	234	245	203	255	284	198	247	24,7%
Exportations/production (%)	37,2	25,9	43,9	44,9	47,7	45,6	55,1	61,7	38,2	52,4	37,2%
Consom. apparente "	1232	1228	1012	1048	944	927	740	615	1130	807	-28,6%
Subventions/coton (M€)	800	761	903	855	733	804	873	835	830	811	-2,3%
Subventions/exportation "	298	197	396	384	350	367	481	515	319	428	34,2%

Les aides directes aux producteurs de coton de l'UE ont dépassé de 61% en moyenne la valeur des exportations du C4.

Les aides directes aux exportations de coton de l'UE ont représenté 73,3% de la même valeur.

Comme l'UE a 79 200 producteurs, la subvention par producteur était de 10 543 € en 2004, 19,5 fois moins qu'aux EU mais encore 26,4 fois le revenu/tête du Burkina-Chad!

Exportations de coton des pays du C4 : 1997-2004

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Volume exporté (en 1000 tonnes)								
Bénin	112	128	163	134	108	146	163	108
Burkina Faso	0	118	61	74	11	136	193	179
Tchad	72	68	60	63	47	47	49	46
Mali	140	160	138	164	201	185	256	207
Total	324	474	422	435	367	514	661	540
Valeur des exportations (en millions de \$)								
Bénin	183	178	169	128	118	127	184	154
Burkina Faso	0	169	85	75	103	104	224	264
Tchad	113	106	84	73	60	45	56	65
Mali	188	203	156	129	172	177	256	207
Total en \$	484	656	494	405	453	453	720	690
Total en €	412	585	464	439	506	479	636	555
Taux de change : \$ pour 1 €								
	1.1749	1.1211	1.0658	0.9236	0.8956	0.9456	1.1312	1.2439
Prix moyen d'exportation								
\$ par tonne	1,494	1,384	1,171	931	1,234	881	1,089	1,278
€ par tonne	1,272	1,235	1,099	1,008	1,378	932	963	1,027

Source: FAOSTAT et European Central Bank's Statistical pocket book 2006

De 1997 à 2004, les exportations de coton du C4 ont augmenté de 66,7% en volume, 42,6% en \$ et 34,7% seulement en €. De 2001 à 2004 les exportations ont bondi de 52,3% en \$ mais de seulement 9,7% en €

III – Les APE entre l'UE et les pays ACP sont criminels : leur négociation doit être arrêtée

Introduction: le contexte des APE

- 1) Les échanges totaux et agricoles UE-ACP
- 2) L'Accord de Cotonou et la justification des APE
- 3) Les risques liés aux APE
- 4) L'UE affirme à tort que les APE sont imposés par les règles de l'OMC

Introduction: le contexte des APE

- a) Le conflit entre l'intégration régionale nécessaire des PED et le libre-échange avec l'UE et les EU
- b) L'UE et les EU ont imposé des accords bilatéraux de libre-échange aux PED, complémentaires à l'OMC
- c) La Décision "Tout sauf les armes" de l'UE

a) Le conflit entre l'intégration régionale nécessaire des PED et le libre-échange avec l'UE et les EU

Dans un monde dominé par les superpuissances (UE, EU), les marchés financiers et les firmes multinationales de plus en plus concentrées, en particulier dans l'agribusiness, l'intégration régionale des micro-Etats ACP est impérative, non seulement pour créer de simples marchés communs mais aussi des entités politiques afin de mettre en œuvre des politiques de développement régional et de redistribution du revenu entre des Etats membres inégalement compétitifs, ce qui est le cas dans la CEDEAO.

Cependant ces espaces économique-politiques ne deviendront des espaces de développement que s'ils adoptent la même recette qui a si bien réussi aux pays développés mais qu'ils refusent aujourd'hui aux PED : une protection élevée à l'importation de leur marché intérieur, en particulier pour les produits agricoles et l'industrie textiles-habillement.

b) L'UE et les EU ont imposé des accords bilatéraux de libre-échange aux PED, complémentaires à l'OMC

Depuis 1995 l'UE et les EU ont négocié des accords bilatéraux de libre-échange avec les PED et d'autres pays développés.

Afin d'être considérée comme un pays exemplaire par les autres Membres de l'OMC, l'UE a adopté la Décision unilatérale "Tout sauf les armes" (TSA) en 2001 pour les PMA. Pourtant cela pourrait bien aller à l'encontre de leur développement durable en donnant la priorité à des exportations accrues sur les besoins du marché intérieur.

c) La décision "Tout sauf les armes" de l'UE pour les PMA

- Entrée en vigueur : 5 mars 2001.
- Suppression des DD et quotas à l'entrée de l'UE pour tous les produits en provenance des 50 PMA, à l'exception des armes.
- Libéralisation progressive pour 3 produits sensibles : banane (01/01/06), riz (01/09/09), sucre (01/07/09).
 - ✓ Pour compenser ce délai : création de quotas à tarif nul pour sucre et riz PMA, qui augmentent de 15%/an pendant la période de transition.
 - ✓ Objectif de cette période de transition : phase d'adaptation de la PAC pour ces 3 produits.

La Via Campesina et le ROPPA n'ont pas bien accueilli TSA dans leur communiqué du 17 mai 2001: "La décision de l'UE d'ouvrir sans droit de douane son marché agricole aux produits des PMA est le contraire d'une solution pour ces pays. Elle est plutôt faite pour justifier la pénétration des marchés des PMA par les exportateurs de l'UE que pour donner une réelle chance aux agriculteurs des PMA de vendre leurs productions en Europe... Les priorités des paysans et de leurs familles dans les PMA est d'abord de pouvoir produire pour leur famille, puis d'avoir accès au marché intérieur, bien avant d'exporter. La décision européenne ne va au contraire que renforcer les bénéfices des grandes firmes utilisant les ressources et la main d'œuvre des PMA pour les cultures d'exportation vers l'UE. Cela diminuera les ressources et la main-d'œuvre consacrées à la production d'aliments pour les familles paysannes et urbaines de chaque pays, augmentant ainsi l'insécurité alimentaire."

1) Les échanges totaux et agricoles UE-pays ACP

- a) Les échanges totaux et agricoles UE25-pays ACP
- b) Le poids des échanges de l'UE25-ACP relativement à leurs échanges agricoles totaux
- c) Les principaux produits agricoles échangés entre l'UE et les pays ACP
- d) Balance commerciale agricole et balance alimentaire d'Afrique de l'Ouest : 1995-2004

a) Les échanges totaux et agricoles UE25-pays ACP

- L'UE-25 a importé des ACP en moyenne 47,761 Md€ de tous produits de 2000 à 2005, dont 9,251 Md€ de produits agricoles.
- L'UE-25 a exporté vers les ACP une moyenne de 43,450 Md€ de tous produits de 2000 à 2005, dont 4,403 Md€ de produits agricoles.
- Le déficit commercial moyen de 4,345 Md€ de l'UE-25 est dû à son déficit agricole de 4,848 Md€: sans les produits agricoles l'UE-25 aurait un excédent.
- Même sans tenir compte des produits non alimentaires de base (cacao, café, thé, épices, coton, caoutchouc, peaux, boissons alcooliques et tabac) l'UE-25 a un léger déficit alimentaire de 332 M€ avec les ACP.

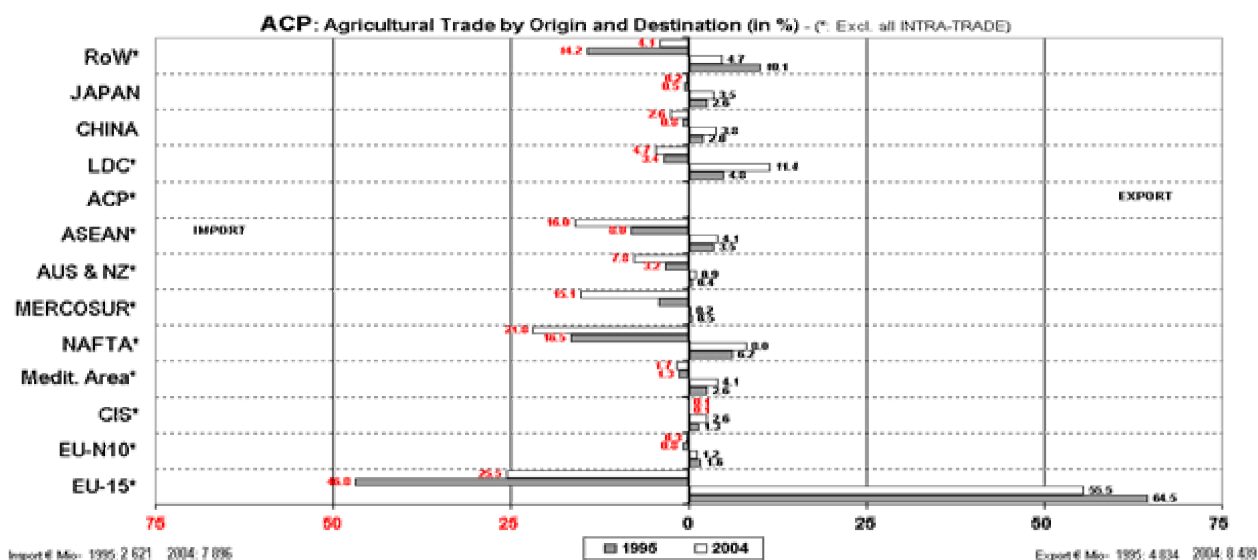
b) Le poids des échanges de l'UE25-ACP relativement à leurs échanges agricoles totaux

- La part des ACP dans les exportations agricoles de l'UE-25 a augmenté de 5,8% en 1995 à 6,9% en 2004.
- La part des ACP dans les importations agricoles de l'UE-25 a baissé de 17,4% en 1995 à 16,3% en 2004.
- L'UE-25 est 2,4 fois plus dépendante des ACP pour ses importations agricoles que pour ses exportations
- ✓ La part de l'UE-25 dans les exportations agricoles des ACP a baissé de 67,0% en 1995 à 56,7% en 2004.
- ✓ La part de l'UE-25 dans les importations agricoles des ACP s'est effondrée de 47,6% en 1995 à 25,8% en 2004.
- ✓ Les ACP sont toujours fortement dépendants de l'UE-25 pour leurs exportations, bien moins pour leurs importations.

Exportations agricoles de l'UE-25 vers ACP : 1999-05

	Value: Mio Ecu / €										Evolution of trade (%)		Share in all agriculture (%)	
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	99/05	04/05	1999	2005
01 - Live Animals				12	14	14	15	15	17	18	50.4	10	0.3	0.4
02 - Meat and edible meat offal				205	243	253	264	254	239	210	2.1	-12.2	5.6	4.9
04 - Dairy produce				584	709	756	675	658	651	717	22.8	10.2	16	16.6
05 - Products of animal origin				18	16	14	12	8.1	11	9.7	-46.8	-11	0.5	0.2
06 - Live trees and other plants				11	11	11	12	14	14	16	46.3	12.4	0.3	0.4
07 - Edible vegetables, roots & tubers				77	87	89	102	107	89	114	49.1	27.9	2.1	2.6
08 - Edible fruits & nuts				17	22	27	25	25	23	25	41.5	9.5	0.5	0.6
09 - Coffee, tea, mate & spices				25	25	28	28	26	27	29	16.3	6.3	0.7	0.7
10 - Cereals				273	330	346	339	397	188	270	-1.3	43.7	7.5	6.2
11 - Products of the milling industry				323	386	399	435	405	363	368	13.7	1.2	8.9	8.5
12 - Oil seeds & oleaginous fruits				23	26	27	28	35	35	37	65.2	5.2	0.6	0.9
13 - Lacs, gums, resins & other veg. saps				22	17	17	14	12	13	18	-20.6	38.2	0.6	0.4
14 - Vegetable products n.e.s.				0.3	0.4	0.7	1.1	1.4	1	0.4	2.8	-64.8	0	0
15 - Animal or vegetable fats & oils				260	237	224	262	242	184	158	-39.3	-14.3	7.1	3.7
16 - Preparations of meat				52	66	74	73	73	83	99	88.4	19.2	1.4	2.3
17 - Sugars & sugar confectionery				178	245	300	184	163	116	145	-18.4	24.7	4.9	3.4
18 - Cocoa & cocoa preparations				19	25	29	28	28	34	35	79.3	1.8	0.5	0.8
19 - Preps. of cereals, flour, starch, etc.				234	286	374	357	349	359	385	64.7	7.3	6.4	8.9
20 - Preps. of vegetables, fruits, nuts & plants				185	212	253	271	293	259	253	36.7	-2.4	5.1	5.8
21 - Miscellaneous edible preparations				249	268	328	344	303	308	333	33.7	8.3	6.8	7.7
22 - Beverages, spirits & vinegar				464	484	512	600	597	587	633	36.5	7.8	12.7	14.6
23 - Residues and waste from food industry				38	48	50	54	49	55	58	50.2	4.1	1.1	1.3
24 - Tobacco & tobacco products				244	312	336	352	338	276	199	-18.2	-27.9	6.7	4.6
Other WTO products outside chapters 1-24				128	129	126	146	171	190	194	52.4	2.2	3.5	4.5
Total Agricultural Products				3 643	4 198	4 587	4 621	4 564	4 122	4 323	18.7	4.9	100	100
- Commodities				319	401	413	399	475	289	362	13.5	25.5	8.8	8.4
- Intermediate				1 208	1 375	1 441	1 379	1 324	1 189	1 253	3.7	5.4	33.2	29
- Final products				2 074	2 382	2 684	2 800	2 719	2 599	2 666	28.5	2.6	56.9	61.7
- Confidential Trade				41	40	50	43	46	45	42	1.4	-7.9	1.1	1
Total All Products				33 163	40 351	42 353	42 047	42 217	43 791	49 939	50.6	14		
% Prod. Agri. / All Products				11	10.4	10.8	11	10.8	9.4	8.7	37	35		

Source: EUROSTAT / COMEXT Extraction date: 08/09/2006



Importations agricoles de l'UE-25 des ACP : 1999-05

	Value : Mio Ecu / €										Evolution of trade (%)		Share in all agriculture (%)	
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	99/05	04/05	1999	2005
01 - Live Animals				15	20	22	21	21	19	20	31	2	0.2	0.2
02 - Meat and edible meat offal				135	139	180	124	110	100	92	-31.7	-7.9	1.5	1
04 - Dairy produce				8.3	11	7.6	15	13	19	6.5	-21.4	-65.3	0.1	0.1
05 - Products of animal origin				5.3	7.8	8.4	9.4	8.5	8.4	7.3	36.6	-12.8	0.1	0.1
06 - Live trees and other plants				272	329	373	400	409	425	457	68.2	7.4	3	5
07 - Edible vegetables, roots & tubers				228	255	257	287	270	284	294	29.1	3.3	2.5	3.2
08 - Edible fruits & nuts				1 427	1 523	1 719	1 693	1 769	1 728	1 778	24.6	2.9	15.9	19.5
09 - Coffee, tea, mate & spices				1 412	1 363	1 033	830	794	703	842	-40.4	19.8	15.7	9.3
10 - Cereals				58	54	47	45	43	40	37	-35.5	-7.3	0.6	0.4
11 - Products of the milling industry				0.6	0.9	1.2	1.4	1.4	2	2	219.4	1.3	0	0
12 - Oil seeds & oleaginous fruits				162	161	155	164	153	162	139	-14	-14.2	1.8	1.5
13 - Lacs, gums, resins & other veg. saps				42	51	59	55	49	74	130	212	74.1	0.5	1.4
14 - Vegetable products n.e.s.				5.3	7.9	8	6.9	6.3	5.4	5.2	-2.3	-4	0.1	0.1
15 - Animal or vegetable fats & oils				311	254	229	258	265	246	260	-16.4	5.9	3.5	2.9
16 - Preparations of meat				8.2	3.8	2.8	2.7	1.2	1.8	1.3	-84.1	-25.7	0.1	0
17 - Sugars & sugar confectionery				942	889	912	931	867	943	912	-3.2	-3.3	10.5	10
18 - Cocoa & cocoa preparations				1 898	1 482	1 793	2 358	2 896	2 338	2 310	21.7	-1.2	21.1	25.4
19 - Preps. of cereals, flour, starch, etc.				4.3	4.8	4.9	6.3	7.2	7.3	6.7	54.8	-8	0	0.1
20 - Preps. of vegetables, fruits, nuts & plants				264	269	263	267	255	254	247	-6.5	-2.8	2.9	2.7
21 - Miscellaneous edible preparations				62	54	55	49	37	36	32	-48.2	-11	0.7	0.4
22 - Beverages, spirits & vinegar				511	658	752	832	801	825	777	52	-5.9	5.7	8.5
23 - Residues and waste from food industry				51	59	63	53	37	22	17	-67.3	-25	0.6	0.2
24 - Tobacco & tobacco products				687	600	689	658	520	442	408	-40.6	-7.6	7.7	4.5
Other WTO products outside chapters 1-24				472	583	570	516	435	391	315	-33.3	-19.5	5.3	3.5
Total Agricultural Products				8 981	8 780	9 203	9 582	9 766	9 079	9 096	1.3	0.2	100	100
- Commodities				2 976	2 541	2 873	3 354	3 690	3 061	2 973	-0.1	-2.9	33.1	32.7
- Intermediate				1 590	1 542	1 575	1 626	1 528	1 541	1 513	-4.9	-1.8	17.7	16.6
- Final products				4 388	4 665	4 707	4 571	4 523	4 437	4 577	4.3	3.2	48.9	50.3
- Confidential Trade				27	32	48	30	25	39	33	21	-16.3	0.3	0.4
Total All Products				33 643	44 555	49 049	47 162	45 410	45 904	54 488	62	18.7		
% Prod. Agri. / All Products				26.7	19.7	18.8	20.3	21.5	19.8	16.7	2.1	1.1		

Source: EUROSTAT / COMEXT

Extraction date: 08/09/2006

c) Les principaux produits agricoles échangés entre l'UE-25 et les pays ACP en 2005

Les principaux produits agricoles de l'UE-25 exportés vers les ACP en 2005

Produits laitiers : 717 M€
 Boissons et spiritueux : 633 M€
 Préparations des céréales, farine : 385 M€
 Produits de l'industrie meunière : 368 M€
 Préparations diverses : 333 M€
 Céréales : 270 M€
 Préparations de fruits & légumes : 253 M€
 Viande : 210 M€
 Tabac et ses produits : 199 M€

Les principaux produits agricoles des ACP exportés vers l'UE-25 en 2005

Cacao et préparations : 2,220 Md€
 Fruits et noix : 1,768 Md€
 Sucre et confiseries : 911 M€
 Café, thé et épices : 812 M€
 Boissons et spiritueux : 772 M€
 Arbres et autres plantes : 455 M€
 Tabac et ses produits : 383 M€
 Légumes, racines, tubercules : 283 M€
 Corps gras et huiles : 260 M€

Part des exportations ACP entrant en franchise de droits dans l'UE en 1997

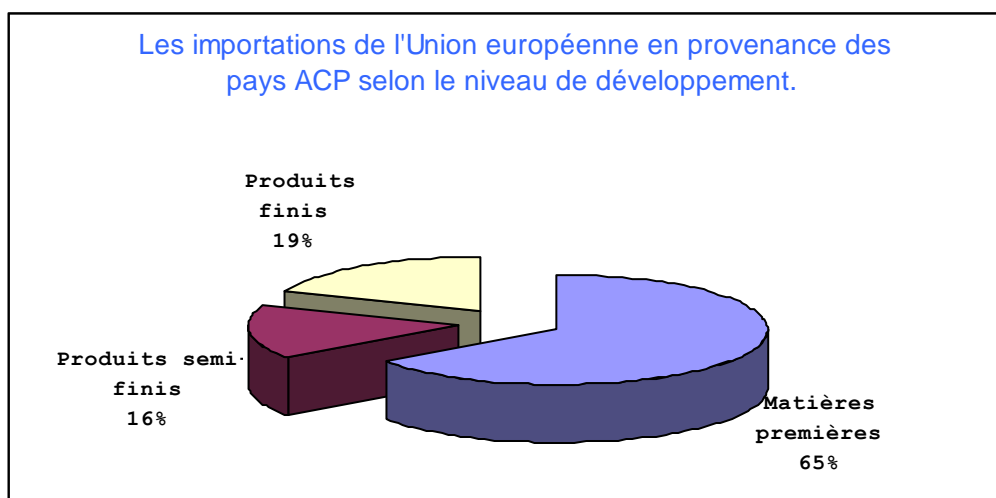
Produits	En %	Montants (milliards d'euros)
Produits industriels	100	13,7
Produits agricoles	80	8,2
Total	92	21,9
Produits agricoles « protocoles »	10	1,6
Total avec protocoles	99	23,5

Source: Commission européenne, 1999

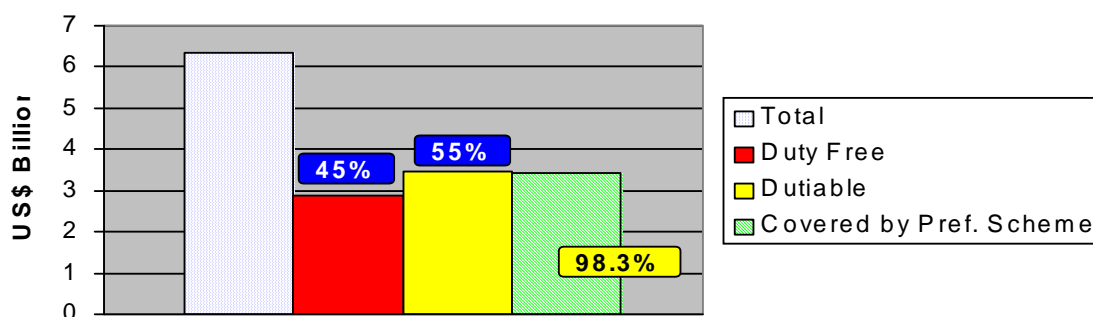
Répartition des exportations agricoles des pays ACP selon le type de produits

Produits tropicaux : 70%		Produits non spécifiquement tropicaux : 30%	
Non cultivés dans l'UE :	Cultivés dans l'UE mais en déficit :	Sans concurrent direct avec la production de l'UE :	Concurrence potentielle avec production de l'UE :
59%	11%	18%	12%
Café, cacao, fruits tropicaux, fleurs coupées, produits de la mer tropicaux	Banane, coton	Sucre, légumes, viande	Huiles, poissons

Source: R. Blein, V. Ribier, 2001



Exportations agricoles du Groupe ACP vers l'UE (2000)



Evolution des importations et exportations totales et agricoles de l'UE-15 avec l'Afrique de l'Ouest de 1995 à 2003, en millions d'€

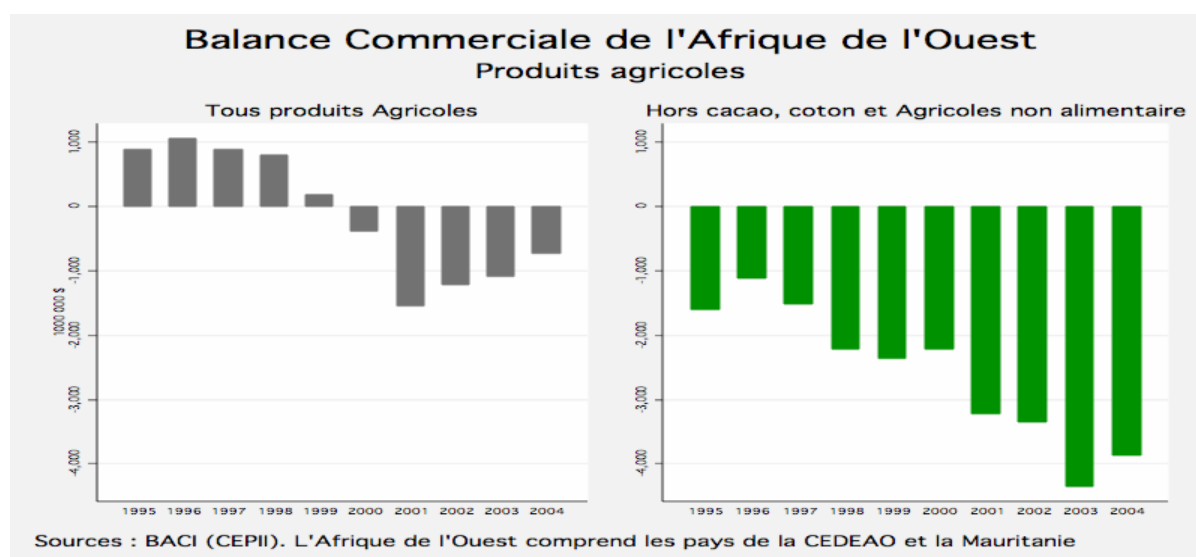
	1995	2000	2001	2002	2003	2003/1995
Echanges totaux en euros courants						
Importations	8 519,4	11 613,9	12 184,7	10 843,1	11 736,3	+ 37,8 %
Exportations	7 807,7	12 486,7	13 045,1	12 893,8	11 925,7	+ 52,7 %
Excédent	- 711,7	872,8	860,4	2 050,7	189,4	+ 26,6 %
Echanges agroalimentaires en euros courants						
Importations	2 397,9	2 559,9	2 842,2	3 355,1	3 675,2	+ 53,3 %
Exportations	1 070,0	1 803,3	2 233,2	2 252,4	2 176,0	+ 103,4 %
Déficit	- 1 327,9	- 756,6	- 609,0	- 1 917,3	- 1 499,2	+ 12,4 %
Echanges totaux en euros constants de 2003						
Déflateur*	85,4	93,5	95,7	98,1	100	
Importations	9 975,9	12 421,3	12 732,2	11 053,1	11 736,3	+ 17,7 %
Exportations	9 142,5	13 354,8	13 631,2	13 143,5	11 925,7	+ 30,4 %
Déficit	- 833,4	933,5	899,1	2 090,4	189,4	+ 22,7 %
Echanges agroalimentaires en euros constants de 2003						
Importations	2 807,8	2 430,1	2 720,0	3 291,4	3 675,2	+ 30,9 %
Exportations	1 252,9	1 686,1	2 136,0	2 209,6	2 176,0	+ 73,7 %
Déficit	- 1 554,9	- 707,4	- 582,8	- 1 880,9	- 1 499,2	- 3,6 %

L'UE a réduit le déficit de ses échanges agricoles avec les pays de l'Afrique de l'Ouest depuis 1995

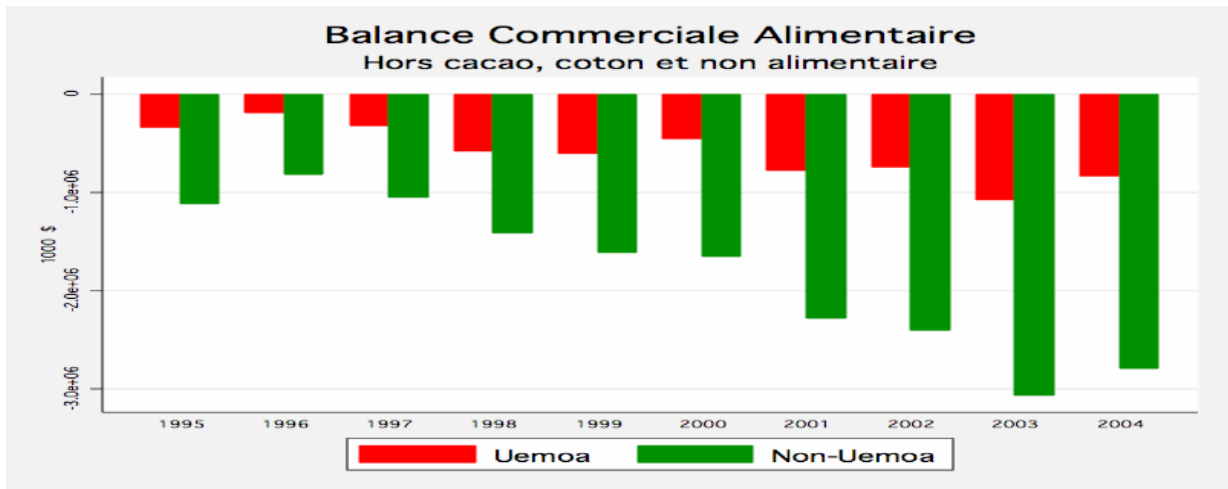
Pour les échanges totaux, l'excédent de l'UE-15 s'est fortement accru de 1995 à 2002, même s'il a presque disparu en 2003 (étant passé de 2,1 Md€ en 2002 à 189 M€ en 2003) du fait de la hausse du prix du pétrole, composante importante des exportations de la CEDEAO (Nigeria), en euros courants ou constants de 2003.

Pour les échanges agricoles l'UE-15 reste déficitaire de 1,5 Md€ en 2003 mais ce déficit a baissé de 3,6% en euros constants depuis 1995 car les exportations vers la CEDEAO + Mauritanie ont augmenté de 73,7% alors que les importations n'augmentaient que de 30,9%. Mais l'UE est très excédentaire sur les échanges de produits alimentaires de base.

d) Balance commerciale agricole et balance alimentaire d'Afrique de l'Ouest : 1995-2004

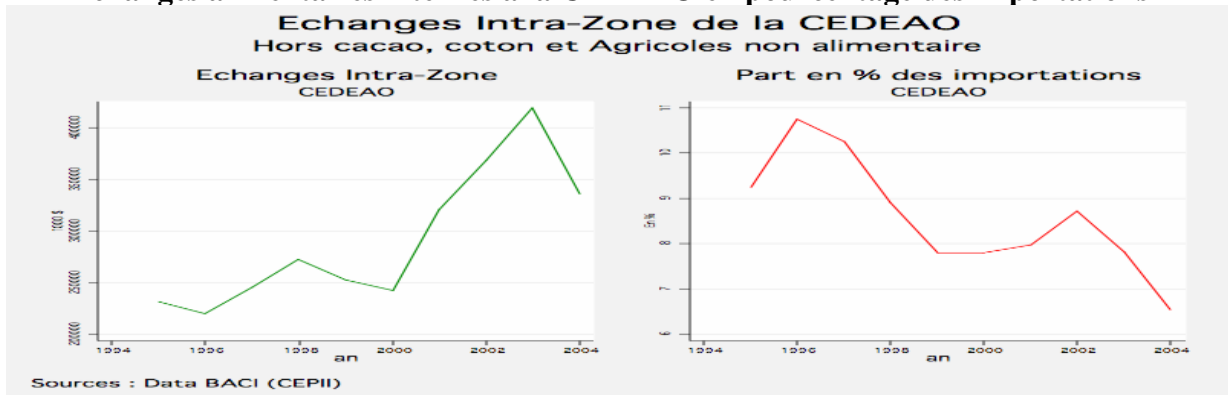


Source: Jacques Gallezot, ROPPA, avril 2006



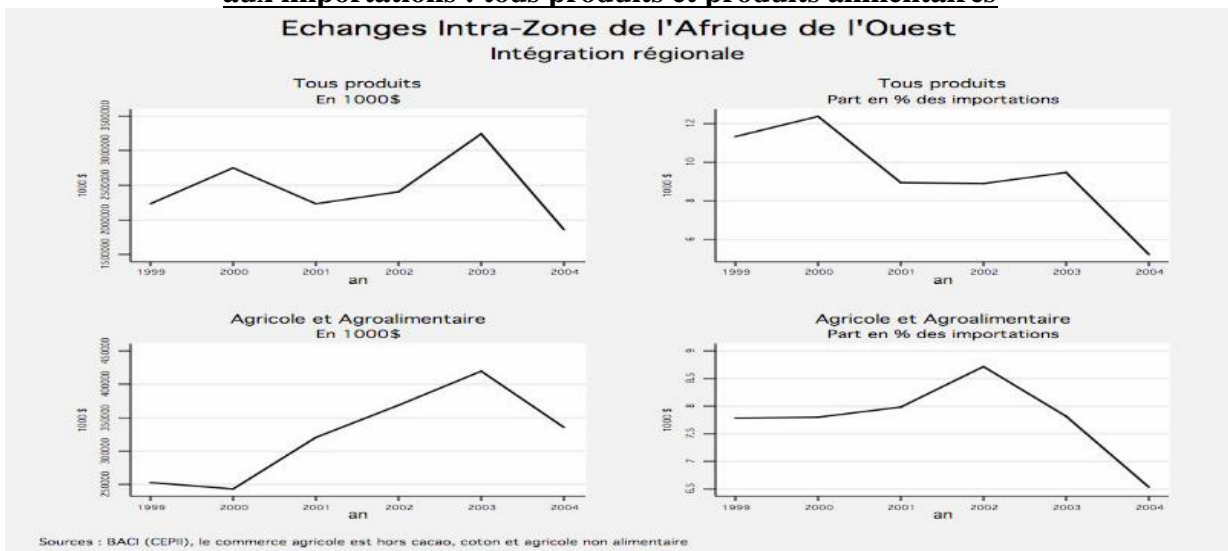
Source: Jacques Gallezot, ROPPA, avril 2006

Echanges alimentaires internes à la CEDEAO en pourcentage des importations



Source: Jacques Gallezot, ROPPA, avril 2006

La baisse des échanges intra-Afrique de l'Ouest relativement aux importations : tous produits et produits alimentaires



Source: Jacques Gallezot, ROPPA, avril 2006

2) L'Accord de Cotonou et la justification des APE

- a) De la Convention de Lomé à l'Accord de Cotonou
- b) Comparaison des APE avec les conventions de Lomé
- c) Les phases de la négociation des APE
- d) La Commission européenne justifie les APE par un raisonnement par l'absurde
- e) Les dispositions fortement contradictoires de l'AC
- f) L'Afrique de l'Ouest est déjà l'une des régions les plus insérées dans le marché mondial

a) De la Convention de Lomé à l'Accord de Cotonou

- Convention de Yaoundé en 1963: 18 ACP-UE6.
- 1ère Convention de Lomé en 1975: 46 ACP-UE9.
- Convention de Lomé IVbis en 1995: 70 ACP-UE15.
- Reconnaissance de l'énorme écart dans les niveaux de développement: établissement de préférences commerciales non réciproques
- Le Stabex compense les baisses de recettes résultant des chutes des prix des produits agricoles d'exportation.
- Les "Protocoles" garantissent des quotas d'exportation préférentiels pour le sucre, le rhum, les bananes et la viande bovine.

b) Comparaison des APE avec les Conventions de Lomé

- APE : cadre commercial de l'Accord de Cotonou signé en 2000 pour remplacer la Convention de Lomé.
- Les relations UE-ACP sont profondément changées : suppression des préférences commerciales non réciproques.
- Qui seront remplacées le 1er janvier 2008 par des accords de libre-échange, soi-disant pour respecter les règles de l'OMC (article XXIV du GATT).
- Mais il subsiste une composante "Aide au Développement" (9ème FED) comme dans la Convention de Lomé.
- Puisque la Convention de Lomé avait accordé un accès préférentiel unilatéral à l'UE pour les exportations des ACP depuis les années 70, les pays ACP "partenaires" doivent maintenant réduire unilatéralement leurs droits de douane et devenir compétitif en 12 ans (d'ici 2020).
- Puisque l'UE estime que la poursuite de la libéralisation multilatérale des échanges est inévitable et souhaitable pour les pays ACP, il est urgent qu'elle récupère, par l'accès libre à leurs marchés, une partie des aides à ces pays depuis 40 ans, avant que d'autres pays moins généreux – les EU avec l'AGOA – n'en profitent !
- Puisque l'UE considère que les APE doivent concerner au moins 90% des échanges sans exclure aucun secteur, les pays ACP pourraient protéger au plus 20% de leurs produits, notamment alimentaires, si l'UE ouvre son marché à 100% des exportations ACP.
- Sinon les APE placeront sur le même terrain de jeu le producteur français produisant 1000 t de blé et son collègue sahélien produisant 1 t de mil, sorgho ou maïs, le premier recevant en outre 55 000 € d'aides directes et le second rien.

c) Les phases de la négociation de l'APE d'Afrique de l'Ouest

- ❖ 2000-2003: phase préparatoire aux APE et un an de négociation "avec tous les pays ACP.
- ❖ 06-10-03: début 2ème phase pour l'Afrique de l'Ouest (AO = CEDEAO+ Mauritanie).
- ❖ 04-08-04: adoption de la feuille de route AO.
- ❖ 01-01-08 au plus tard : début des APE et mise en oeuvre progressive jusqu'en 2020.

- ❖ Les études d'impact se poursuivent.
- ❖ Mais l'UE a refusé d'établir une commission spécifique pour discuter les problèmes agricoles!

d) La Commission européenne justifie les APE avec un raisonnement par l'absurde

"La coopération commerciale passée ACP-UE... bâtie sur ces préférences commerciales non réciproques, n'a pas produit les résultats espérés... n'a pas empêché la marginalisation accrue des pays ACP dans le commerce mondial".

C'est un raisonnement aussi absurde que celui consistant à ouvrir la porte du poulailler pour que les renards puissent éprouver la capacité de résistance des poulets.

e) Les dispositions très contradictoires de l'AC

"Le partenariat est centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale" (art 1).

"La coopération économique et commerciale se fonde sur les initiatives d'intégration régionale des États ACP, considérant que l'intégration régionale est un instrument clé de leur intégration dans l'économie mondiale" (article 35).

Malgré l'accroissement de la pauvreté et de la faim, ce n'est pas au système commercial international et à l'UE d'adapter leurs règles à la situation des pays ACP mais à ceux-ci de s'adapter coûte que coûte à l'inéluctable libéralisation.

Alors que les APE prétendent promouvoir l'intégration régionale des groupes de pays ACP, ils la torpilleront puisqu'ils ne sont pas compétitifs avec l'UE, ni pour les produits agroalimentaires, ni pour les produits industriels et les services.

Proclamer que l'objectif des APE est de promouvoir à la fois l'intégration régionale et *"l'insertion harmonieuse et progressive des économies ACP dans l'économie mondiale"* est totalement contradictoire car la 1ère implique une forte protection à l'importation que la seconde exclut.

f) L'Afrique de l'Ouest est déjà l'une des régions les plus insérées dans le marché mondial

Parce que sa part des échanges mondiaux a baissé de 2% en 1990 à 1,6% en 2004, on dit qu'elle n'est pas assez insérée dans le marché mondial.

Faux! La part de ses échanges (exp. + imp.) dans le PIB est en 2003 de 52,7% contre 41,5% en moyenne mondiale, 19% aux EU, 19,9% au Japon, 30% dans la zone euro.

Globalement la richesse des pays est inversement proportionnelle à leur insertion dans le commerce mondial, l'Asie de l'Est étant l'exception (70%).

3) Les risques liés aux APE

- a) La plupart des évaluations des APE sont ambiguës, car financées par l'UE
- b) Les APE sont bien plus dangereux que l'OMC
- c) Le statut opposé des PMA et non PMA interdira l'intégration régionale
- d) Les organisations paysannes ont été très peu impliquées

- e) Les autres risques liés aux APE
- f) Les exportations des ACP vers l'UE seront de moins en moins profitables
- g) Démanteler la protection agricole des ACP est inéquitable car celle de l'UE est supérieure
- h) L'opposition interne et externe croissante aux APE

a) La plupart des évaluations des APE sont ambiguës, car financées par l'UE

- Tout en soulignant les effets négatifs sur les agriculteurs, la fiscalité, le chômage, les revenus, la stabilité politique,
- elles concluent presque toutes que "*les consommateurs...seront les principaux bénéficiaires des APE*",
- et que les mesures d'accompagnement permises par l'aide financière de l'UE devraient atténuer leurs effets négatifs.

La Commission du développement international de la Chambre des Communes a dénoncé la non prise en compte du SIA par la Commission européenne

"L'UE a commissionné et financé un certain nombre d'évaluations de l'impact durable (SIA) des accords de libre-échange des régions ACP. Certaines ont rendu compte des préoccupations de l'impact d'un libre-échange total sur les régions. Pourtant le lien entre les SIA et le processus APE n'est pas clair. Il ne semble pas y avoir de processus d'incorporation des résultats des SIA dans les APE et des nécessaires ajustements à opérer" (23 mars 2005).

"A la réunion de Bruxelles du 1er mars 2007, le Commissaire Louis Michelle s'est référé à ces études comme étant un "non sens". Si tel est le cas, alors sur quelle base scientifique les ACP vont-ils négocier les APE?" (Aliyu Modibbo UMAR, Ministre du Commerce du Nigeria représentant tous les Ministres à la réunion ministérielle UE-ACP, Bonn, 13-03-07).

b) Les APE sont bien plus dangereux que l'OMC

- Les accords de l'OMC autorisent les droits de douane, même s'ils s'efforcent de les réduire au fil des rounds successifs.
- Et les PED bénéficient d'un TSD : moindres réductions, période de réduction plus longue, produits spéciaux, mécanisme de sauvegarde spéciale...
- ✓ Mais les APE sont des accords de libre-échange négociés avec leur premier partenaire commercial. A priori les ACP devraient ne pouvoir protéger que 20% de leurs importations venant de l'UE.
- ✓ Au cours d'une période de mise en œuvre d'au plus 12 ans (2008-2020).
- ✓ Les APE seront tout aussi désastreux pour l'industrie des pays ACP et une évaluation conclut : "*Les APE pourraient conduire à l'effondrement du secteur industriel en Afrique de l'Ouest*", déjà très faible et non compétitif.
- ✓ Avec les APE l'élimination des droits de douane sur les exportations de l'UE vers les ACP réduira leurs ressources fiscales de 15-20%.
- ✓ Et la BM a prévenu que, pour éviter un détournement de trafic au profit de l'UE, les pays ACP devront réduire encore leurs DD vis-à-vis des pays tiers à au plus 10%. Alors que le DD maximum n'est que de 20% dans l'UEMOA.

c) Le statut opposé des PMA et non PMA interdira l'intégration régionale

Les APE seront une source de conflits entre les pays ACP PMA et non PMA:

- ✓ Les PMA bénéficient de la Décision "Tout sauf les armes" et n'ont donc pas intérêt aux APE.
- ✓ Mais leur non participation compromettra aussi l'intégration régionale.

- ✓ Les non-PMA d'AO (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigeria) perdront leur accès préférentiel à l'UE s'ils n'adhèrent pas aux APE, et devront se contenter du SPG (système généralisé de préférences) de l'UE, offrant des préférences moindres.
- ✓ Ils perdront les préférences des "produits à protocole" (sucre, bananes, viande bovine).
- ✓ Cependant toutes les préférences seront érodées par le Cycle de Doha et les autres accords bilatéraux de l'UE.

d) Les organisations paysannes ont été très peu impliquées

Le manque d'implication des organisations paysannes dans le processus de négociation accroît la méconnaissance des gouvernements des pays ACP sur les risques des APE.

De plus les choix stratégiques sont faits par les Ministres du commerce et des finances bien plus que par le Ministre de l'agriculture.

Donc le choix des produits sensibles est mis en péril, pour lesquels une protection minimale doit être maintenue (pour environ 20% des importations selon l'UE).

e) Les autres risques liés aux APE

L'exigence de réciprocité commerciale par l'UE est d'autant moins justifiée que, malgré les préférences commerciales consenties par l'UE, :

- L'écart des niveaux de développement a explosé.
- La chute du PIB par tête de la plupart des ACP découle du fait qu'ils sont restés soumis à une domination néo-coloniale de l'UE (et de ses Etats-membres) et de la BM et du FMI, ce qui a freiné leur intégration régionale.
- L'APD (aide publique au développement) des pays de l'OCDE a baissé significativement.
- L'effondrement des prix des produits tropicaux après le démantèlement des mesures économique des Accords internationaux par produit et aussi du STABEX et du SYSMIN depuis 2000.
- L'impact négatif déjà considérable du dumping de l'UE s'accroîtra, en particulier pour les viandes bovine et de volaille, le lait en poudre, la farine de blé, l'huile végétale, le concentré de tomate, les pommes de terre...
- Les impacts seront terribles aux niveaux économique, social et environnemental.
- La sécurité alimentaire sera compromise.
- L'intégration régionale sera détruite.
- Vu le poids de l'agriculture dans l'emploi total et le PIB, le sous-développement s'accroîtra ainsi que la déstabilisation politique.

f) Les exportations des ACP vers l'UE seront de moins en moins profitables

Les exportations des pays ACP vers l'UE seront de moins en moins profitables, y compris pour les PMA en dépit de la décision "Tout sauf les armes" puisque l'UE a continué à réduire ses prix intérieurs (riz, sucre, tabac) et qu'ils seront encore réduits après la conclusion du Doha Round et des Accords bilatéraux de libre-échange déjà signés ou encore en négociation (en particulier avec le Mercosur).

g) Démanteler la protection agricole des ACP est inévitable car celle de l'UE est supérieure

Car l'UE maintient en 2005, malgré l'AsA, des DD très supérieurs à ceux des pays ACP sur les produits alimentaires de base – céréales, viandes, produits laitiers, sucre –, ce qui serait

acceptable si dans le même temps elle cessait son dumping massif sur ces pays, y compris camouflé sous des aides directes autorisées par l'AsA. Une exception est celle du DD de l'UE sur l'huile végétale, liée aux pressions des EU à la naissance de la PAC en 1961.

Bien que la protection de la farine soit au plus de 50 €/t dans l'UEMOA contre 172 €/t dans l'UE, le Syndicat français de la meunerie d'exportation a exercé des pressions sur l'UEMOA fin 2001 pour réduire de 20% à 10% le DD, sous prétexte que celui sur le blé n'est que de 5%, Et que la farine n'est pas un produit fini mais un produit intermédiaire normalement taxé à 10% selon le TEC, en disant : "On ne peut pas dire que protéger un moulin...c'est agir pour le développement" (Marchés Tropicaux, 11-01-02) !

L'UE a des droits de douane bien supérieurs à ceux de l'UEMOA sur les produits alimentaires de base

Produit	Droits de douane de l'UE	TEC UEMOA (6)
Viande bovine	66% ad valorem (AV) (1)	20%
Lait écrémé en poudre	1188 €/t soit environ 64% AV	5%
Lait concentré gras	1672 €/t soit environ 67,5% AV (2)	20%
Riz	145€/t soit environ 96,7% AV (3)	10%
Blé tendre qualité moyenne-basse	95 €/t soit environ 95% AV (4)	5%
Farine de blé	172 €/t soit environ 95% AV (5)	20%
Sucre raffiné	419 €/t soit environ 165% AV	20%
Huile végétale raffinée	6,4% à 12,8% AV	20%

Sources: TARIC de l'UE au 08-04-2007 et TEC de l'UEMOA. (1) environ sur viande désossée fraîche et 100% sur viande désossée congelée (3041 €/t + 12,8% AV); (2) à plus de 27% de matière grasse; (3) 145 €/t sur le riz blanchi ou semi-blanchi, 65 €/t sur le riz Basmati et le riz brun, 45 €/t sur les brisures; pour les EU 65 €/t ou 42.5 €/t sous un plafond. Environ 1/3 du riz importé en 2005-06 a payé au moins 145 €/t; (4) au-delà d'un contingent tarifaire de 2,982 millions de tonnes (taxé à 12% AV). (6) TEC : tarif extérieur commun. On ne tient pas compte des droits additionnels appliqués par certains Etats membres de l'UEMOA sur ces produits sensibles.

Importations alimentaires de l'UEMOA selon les bandes tarifaires

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
5-10%	265644	277971	266617	341483	270376	253249	302682	310442	377458	410891
10-15%	446926	316988	328492	509734	553377	470190	617856	584261	778769	675177
>15%	518705	443514	518983	572034	604348	530875	586585	670706	814537	787693
Total	1231275	1038473	1114092	1423251	1428101	1254314	1507123	1565409	1970764	1873761

Source: Jacques Gallezot, Arguments pour une adaptation du TEC, RCFPA, avril 2006

h) L'opposition interne et externe croissante aux APE

Les APE sont si absurdes que les pays ACP n'ont cessé de les dénoncer depuis le début de la négociation en 2002 et leurs critiques se sont renforcées récemment, de même que celles de la société civile, bien que l'UE ait essayé "d'acheter" l'accord des pays ACP avec la carotte de son aide financière.

Les APE ont été dénoncés par la Chambre des Communes et le gouvernement britannique

"Dans son travail sur les APE avec les groupements régionaux de pays ACP, l'UE devrait suivre une approche non mercantiliste et ne poursuivre aucun intérêt offensif...Nous n'obligerons pas les pays en développement à libéraliser leurs échanges soit à travers les négociations commerciales soit à travers la conditionnalité de l'aide" (DFID, 22-03-2005).

"Le Gouvernement du RU doit continuer à pousser la Commission à assurer que les alternatives pour les ACP non PMA garantissent le même niveau d'accès au marché que les accords de Lomé. Ils ne doivent pas faire face à des DD supérieurs aux DD actuels sur le marché de l'UE" (23-03-05).

Dans le 5^e rapport sur le Développement international la Chambre des communes demande à l'UE de ne pas imposer les thèmes de Singapour aux ACP, déjà rejetés à l'OMC.

Les APE ont été dénoncés par l'Assemblée Nationale française

"Ces négociations vont droit à l'échec... Si la Commission persiste, l'Europe commettra une erreur politique, tactique, économique et géostratégique... Pouvons-nous vraiment prendre la responsabilité de conduire l'Afrique... vers davantage de chaos, sous couvert de respecter les règles de l'OMC ? Croit-on que ce chaos se limitera à l'Afrique, ce qui serait déjà insupportable ?" (Rapport de Jean-Claude Lefort, Assemblée Nationale, le 5 juillet 2006).

Le rapport critique du Parlement européen du 20-12-2006

"4. A la fin des négociations APE aucun pays ACP ne doit connaître de relations commerciales plus défavorable après 2007 que dans le cadre des accords actuels."

"8. Reconnaît que les APE sont controversés et demande à toutes les parties d'assurer que tous les acteurs...sont consultés et engagés dans la négociation et la mise en oeuvre".

"13. Demande que l'allure, le calendrier et l'étendue de la libéralisation soit graduelle et flexible afin d'améliorer l'intégration régionale des ACP et leur compétitivité."

"16. Demande...des mécanismes de sauvegarde permettant aux ACP...de réagir aux poussées d'importations venant de l'UE, en particulier des produits agricoles".

"34. Demande à la Commission...de fournir aux pays ACP non PMA qui décident ne pas être prêts d'entrer dans un APE un cadre alternatif commercial qui soit équivalent à leur situation actuelle, en conformité avec les règles de l'OMC."

Le Danemark, l'Italie et les Pays-Bas ont aussi émis des réserves sur les APE.

4) L'UE proclame à tort que les APE sont imposés par les règles de l'OMC

- a) Les "contraintes" de l'OMC imposant les APE
- b) D'autres articles du GATT contredisent les premiers
- c) L'OMC donne la priorité absolue au traitement spécial et différencié pour les PED
- d) La situation économique et sociale des 3 PED non PMA d'Afrique de l'Ouest n'est pas meilleure que celle des 13 PMA
- e) L'OMC n'impose pas de réaliser les APE en 12 ans
- f) L'Accord de Cotonou n'oblige pas l'UE à réduire son dumping dans l'APE mais l'OMC l'y oblige

a) Les "contraintes" de l'OMC imposant les APE

Clause de la nation la plus favorisée (GATT article I): "Tous avantages, faveurs, privilèges ou immunités accordés par une partie contractante à un produit originaire ou à destination de tout autre pays seront, immédiatement et sans condition, étendus à tout produit similaire originaire ou à destination du territoire de toutes les autres parties contractantes"

GATT article XXIV.5 : "Les dispositions du présent Accord ne feront pas obstacle, entre les territoires des parties contractantes, à l'établissement d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange, sous réserve que... les droits de douane appliqués lors de l'établissement de cette union...ne seront pas, dans leur ensemble, en ce qui concerne le commerce avec les parties contractantes qui ne sont pas parties à de telles unions, d'une incidence générale plus élevée".

b) D'autres articles du GATT contredisent ces articles

GATT article XXXVI.8 : "Les parties contractantes développées n'attendent pas de réciprocité pour les engagements pris par elles dans des négociations commerciales de réduire ou d'éliminer les droits de douane et autres obstacles au commerce des parties contractantes peu développées".

GATT article XVIII : Pour "les parties contractantes dont l'économie ne peut assurer à la population qu'un faible niveau de vie et en est aux premiers stades de son développement... il peut être nécessaire... a) de conserver à la structure de leurs tarifs douaniers une souplesse suffisante pour qu'elles puissent accorder la protection tarifaire nécessaire à la création d'une branche de production déterminée et b) d'instituer des restrictions quantitatives destinées à protéger l'équilibre de leur balance des paiements."

Tous les articles du GATT ont le même poids juridique

L'Organe d'appel de l'OMC a statué, dans l'affaire "US – Gasoline", que "L'un des corollaires de la "règle générale d'interprétation" de la Convention de Vienne est que l'interprétation doit donner un sens et un effet à tous les termes d'un traité. Un interprète n'est pas libre d'adopter une lecture dont le résultat serait de rendre redondants ou inutiles des clauses ou des paragraphes entiers d'un traité " (WT/DS2/AB/R, 29 April 1996, 96-1597).

Par conséquent les articles I et XXIV doivent être interprétés d'une façon compatible avec l'article XXXVI.

L'UE a d'ailleurs invoqué dans le passé l'article XXXVI du GATT pour justifier les préférences unilatérales des Conventions de Lomé 1, 2 et 3!

L'Organe de règlement des différends de l'OMC a reconnu certaines préférences discriminatoires

Dans l'affaire ayant opposé à l'OMC l'UE et l'Inde qui contestait les préférences supplémentaires de l'UE accordées sur son SFP à certains PED, "l'Organe d'appel a reconnu explicitement que les pays en développement ayant des besoins spéciaux peuvent bénéficier de préférences supplémentaires" (WT/DS246/14, 20 September 2004).

c) L'OMC donne la priorité absolue au traitement spécial et différencié (TSD) pour les PED

155 dispositions de l'OMC soulignent la nécessité d'un TSD des PED dans tous les cas.

Avec l'APE c'est un TSD à rebours pour l'UE qui a déjà libéralisé 97% de ses importations des ACP : ils devraient supprimer leurs tarifs sur 80% des exportations de l'UE et celle-ci de 3% seulement.

L'ASS a des préférences non réciproques avec les EU jusqu'en 2015 au titre de l'AGOA démarré en 2001 sans avoir encore obtenu de dérogation de l'OMC.

d) La situation économique et sociale des 3 PED non PMA d'Afrique de l'Ouest n'est pas meilleure que celle des 13 PMA

- ✓ Leur revenu moyen par tête est inférieur de 22% à celui des 13 PMA: 321\$ contre 412\$ (en 2002).
- ✓ Le Nigeria remplit les 3 critères des PMA, seule sa population (135 M) dépasse le plafond (75 M) mais le Bangladesh aussi qui a un revenu/tête de 363\$ contre 267\$ au Nigeria.
- ✓ Puisque les importations des 13 PMA de l'UE ont été de 37,2% du total AdO en 2003 et que les PMA sont dispensés d'ouverture, celle d'AdO ne devrait être au plus que de 42,8% (80% - 37,2%).

e) L'OMC n'impose pas de réaliser les APE en 12 ans

Puisque l'OMC avait donné 10 ans aux PED non PMA pour réduire les droits de douane de 24%, la conformité des APE avec l'OMC exige 33 ans pour les réduire de 80%.

Une période très longue se justifie d'autant plus que 13 des 16 pays d'Afrique de l'Ouest sont PMA.

f) L'Accord de Cotonou n'oblige pas l'UE à réduire son dumping dans l'APE mais l'OMC l'y oblige

Selon l'article 54, "*La Communauté s'engage à assurer que les restitutions à l'exportation soient fixées davantage à l'avance qu'auparavant pour tous les États ACP... chaque année pendant toute la durée de vie du présent accord*".

C'est aberrant car l'UE ignore quels seront le prix mondial, le taux de change de l'euro et surtout les besoins des pays ACP. Cette préfixation y déprimera les prix agricoles intérieurs, au détriment de leurs agriculteurs.

Mais l'OMC exige que l'UE élimine son dumping, même si le DR n'est pas finalisé, compte tenu des jugements de l'Organe d'appel de l'OMC sur l'effet de dumping des subventions internes aux produits exportés (diapos 49-50 & 131). Le TSD veut aussi que la réduction des subventions aux exportations de l'UE soit plus rapide que celle des DD des ACP.

<p>IV – Stratégie pour rebâtir l'AsA et les politiques agricoles, dont d'Afrique de l'Ouest, sur la souveraineté alimentaire</p>

- 1) Rebâtir l'AsA sur la souveraineté alimentaire implique d'abord que l'UE et les EU fassent de même pour la PAC et le Farm Bill
- 2) Le rôle décisif des ONG et OP pour dénoncer les tricheries de l'UE et des EU
- 3) L'OMC n'est pas l'instance multilatérale appropriée pour réguler les échanges agricoles
- 4) L'OMC n'est pas l'instance multilatérale appropriée pour réguler les échanges en général
- 5) Pourquoi l'on doit néanmoins utiliser l'OMC à court terme pour refonder l'AsA sur la souveraineté alimentaire
- 6) Démolir les arguments contre une protection accrue dans les ACP
- 7) Nécessité de créer une bande à 50% dans le TEC agricole CEDEAO
- 8) La CEDEAO doit ouvrir son marché à au plus 50% de ses importations de l'UE

Rebâtir l'AsA sur la souveraineté alimentaire implique d'abord que l'UE et les EU fassent de même pour la PAC et le Farm Bill

Même si de nombreuses ONG, notamment la Via Campesina, exigent de sortir l'agriculture de l'OMC afin de rebâtir toutes les politiques agricoles sur la souveraineté alimentaire, l'UE et les EU ne changeront pas les leurs à moins d'y être contraints après une condamnation à l'OMC, compte tenu de leurs tricheries massives (diapos 49-50, 73-94, 121-136).

Car en effet l'OMC est la seule institution internationale capable d'obliger l'UE et les EU à changer leurs politiques des échanges agricoles comme on l'a constaté dans les affaires coton des EU et sucre de l'UE.

Ces condamnations à l'OMC ne poseraient pas de problèmes juridiques car, au delà des arguments ayant fait condamner récemment les EU sur le coton et l'UE sur le sucre – arguments peuvent être étendus à la totalité de leurs exportations agricoles bénéficiant de subventions internes –, on peut en ajouter d'autres très convaincants, notamment le statut d'aides aux intrants des aides directes de l'UE et des EU allant aux COP (céréales, oléoprotéagineux) destinés à l'alimentation animale, mais il y en a bien d'autres. Notamment la non conformité du SPU ("système de paiement unique") de l'UE avec les critères de la boîte verte (diapos 93-94).

Rebâtir la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) sur la souveraineté alimentaire implique de le faire d'abord pour PAC et Farm Bill

Une fois que la PAC aura été condamnée à l'OMC, l'UE ne pourra plus exporter de produits agricoles, notamment vers les pays ACP, parce qu'ils sont exportés à des prix inférieurs au coût de production moyen de l'UE en l'absence de subventions à l'exportation et internes, y compris du SPU.

En effet, comme le SPU, qui représente aujourd'hui 90% des aides directes aux agriculteurs de l'UE, ne peut être imputé à aucun produit particulier puisqu'il est soi-disant totalement découplé, il est donc imputable à tous les produits dont il réduit le coût moyen de production, y compris de ceux n'ayant jamais été subventionnés, ou très peu comme le vin et les fruits et légumes.

La PAC et le Farm Bill seront alors rebâtis sur la souveraineté alimentaire

Une fois que la plupart des subventions internes de l'UE et des EU auront été mises dans la boîte orange par l'OMC, comme l'UE et les EU ont offert de la réduire de 70% et 60% respectivement, le revenu des agriculteurs s'effondrera si profondément qu'ils se mobiliseront violemment (au moins ceux de l'UE qui bloqueront la plupart des capitaux de l'UE avec leurs tracteurs, comme ils l'ont fait déjà en 1992) et exigeront que la PAC et le Farm Bill soient refondés sur des prix rémunérateurs.

Puisque cela implique de relever les DD agricoles, disons de 30% environ en moyenne dans l'UE, et que cela est incompatible avec l'AsA, il n'y aura que 2 alternatives:

- ✓ revenir au moins aux exemptions agricoles du GATT d'avant l'OMC (diapo 12) mais sans aucun dumping;
- ✓ ou sortir l'agriculture de l'OMC.

Quelle est la volonté politique des PED de poursuivre à l'OMC le dumping caché de l'UE et des EU?

La seule contrainte réelle est la volonté politique des PED de poursuivre l'UE et les EU à l'OMC, volonté qui semble s'être émoussée pour le Brésil malgré ses deux victoires sur le coton et le sucre, encore que cela puisse cacher une stratégie plus subtile (diapo 108).

Et, comme un petit PED du G-90 ou du G-33 ne peut s'engager seul dans un panel pour des raisons politiques et financières, une large mobilisation de la société civile, et d'abord des organisations paysannes (OP), s'impose pour faire pression sur les PED.

2) Le rôle décisif des ONG et OP pour dénoncer les tricheries de l'UE et des EU

On ne saurait contester le fait que les ONG et OP du Nord et du Sud ont été très actives en dénonçant les impacts très négatifs de la PAC et du Farm Bill sur les agriculteurs des PED et leurs analyses et mobilisations ont été très appréciées par les PED.

Pourtant jusqu'à présent elles ont été extrêmement discrètes, pour ne pas dire silencieuses et pas très si loin de la complicité, sur les tricheries massives de l'UE et des EU, bien que ces tricheries aient été attestées par plusieurs jugements de l'Organe d'appel de l'OMC.

Cette passivité est d'autant plus incompréhensible que leur stratégie dénonçant l'impact négatif de la PAC et du Farm Bill n'a clairement pas produit les résultats espérés d'obliger l'UE et les EU à changer leurs politiques agricoles.

Diffuser très largement les montants de ces tricheries massives vis-à-vis des règles de l'OMC auprès des médias mondiaux et des négociateurs des PED serait pour les ONG un moyen bien plus assuré d'atteindre leur objectif.

Cependant, étant donnés les liens entre OP du Nord et du Sud et la difficulté politique pour les OP de l'UE et des EU de vendre à leurs membres agriculteurs l'idée de réduire fortement leurs subventions – même si tous préféreraient avoir des prix rémunérateurs –, les ONG doivent être les premières à lancer une telle campagne médiatique.

3) L'OMC n'est pas l'instance multilatérale appropriée pour réguler les échanges agricoles

Il y a 5 raisons principales pour lesquelles l'OMC ne peut réguler les échanges agricoles mondiaux.

1) N'étant qu'une monnaie d'échange dans un "engagement unique" pour conclure le Doha Round, le nouvel AsA qui sera négocié au sein du Comité de l'agriculture pourrait être profondément changé dans les dernières minutes du Round en vue d'atteindre un consensus final.

2) L'AsA a été mis au service des firmes agroalimentaires pour réduire les prix agricoles dans le monde entier mais l'OMC ne se préoccupe pas de leur pouvoir de monopole.

3) Dans la mesure où les définitions scandaleuses du dumping et des subventions autorisées ne sont pas écrites seulement dans l'AsA mais aussi dans l'Accord du GATT, l'Accord anti-dumping et l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, il semble impossible de les rendre compatibles avec le droit de souveraineté alimentaire.

4) L'OMC ne vérifie pas la conformité des notifications de ses Membres avec ses règles, ce qui a permis à l'UE et aux EU de tricher massivement.

5) De même le Président du Comité de l'agriculture refuse d'expliquer les règles de l'AsA aux négociateurs (diapo 145).

4) L'OMC n'est pas l'instance multilatérale appropriée pour réguler les échanges en général

Il y a 3 raisons plus larges pour lesquelles l'OMC ne peut réguler les échanges mondiaux de façon soutenable :

1) Le mécanisme de règlement des différends n'obéit pas aux normes juridictionnelles : le rapport des 3 panélistes est toujours confirmé par l'Organe de règlement des différends (ORD) car il faut un consensus négatif pour le rejeter. Et il n'y a pas de procureur pour défendre l'intérêt général.

2) Précisément l'ORD ne juge qu'en fonction des divers Accords de l'OMC et ne reconnaît pas la primauté des accords internationaux sur les droits humains, sociaux et de l'environnement

3) Les rapports de l'OMC sur le suivi des politiques commerciales des Membres sont toujours élogieux car ils ne sont basés que sur l'information fournie par les Membres.

5) Pourquoi l'on doit néanmoins utiliser l'OMC à court terme pour refonder l'AsA sur la souveraineté alimentaire

Si l'on doit d'abord se réjouir que l'OMC ait condamné le dumping sucrier de l'UE et le dumping cotonnier des EU, l'élimination de leurs subventions – y compris des subventions internes allant aux produits exportés – ne serait pas suffisante pour relever les prix mondiaux en l'absence de mesures de gestion de l'offre.

Il est donc nécessaire que l'ensemble des PED (G90, G33 et G20) lancent des panels pour dénoncer les tricheries massives de l'UE et des EU dans leurs notifications passées et la non conformité de la PAC actuelle et du Farm Bill actuel avec les règles de l'AsA.

6) Démolir les arguments contre une protection accrue dans les pays ACP

L'on affirme qu'une protection accrue à l'importation des pays ACP serait insupportable pour les consommateurs pauvres et provoqueraient des émeutes populaires menaçant les gouvernements.

Il est clair que la hausse des prix agricoles devrait se faire progressivement et s'étendre sur une période d'au moins 5 ans, en parallèle avec la hausse de la protection à l'importation. Surtout, comme la plupart des consommateurs des PED sont agriculteurs, ils bénéficieront de prix agricoles supérieurs. Même si une bonne proportion d'entre eux n'a pas grand-chose à vendre, au moins seront-ils incités à produire plus.

Continuer à importer des produits alimentaires à des prix de dumping ne peut qu'aggraver le sous-développement par une paupérisation accrue des 2/3 de la population, incapable d'acheter des biens et services au reste de l'économie.

Il est urgent de déclencher le cercle vertueux inverse basé sur des prix rémunérateurs pour les agriculteurs, ce qui leur permettra d'investir pour augmenter rendements et surfaces. Cela

réduira leurs coûts de production unitaires et leur permettra après quelques années de se contenter de prix inférieurs pour le bénéfice des consommateurs.

Il y aura une période de transition difficile de 5 à 10 ans durant lesquels les pays développés et les institutions internationales devront assister les consommateurs pauvres, notamment par le financement de coupons d'achat permettant aux consommateurs pauvres de continuer à acheter les produits vivriers locaux de base au prix antérieur à la hausse induite par la mise en œuvre de prix rémunérateurs pour les agriculteurs.

Un moyen de financement approprié serait un prêt sans intérêts de l'AID, filiale de la Banque mondiale, sur 30-40 ans, avec remboursement différé de 10 ans.

Ce serait une composante clé d'une sorte de "Plan Marshall" pour les pays ACP, dont la CEDEAO, à côté de :

- 1) Une composante "financement des infrastructures", notamment de transport, afin de fluidifier les échanges internes à la CEDEAO.
- 2) Une composante "recherche et vulgarisation" de technologies améliorées, y compris pour la transformation des produits vivriers locaux, en priorité pour se substituer aux importations de riz et de blé et des produits dérivés.
- 3) Une composante "création d'emplois non agricoles" afin de relever le pouvoir d'achat des consommateurs non agriculteurs, en particulier en développant l'industrie textile-vêtements à travers la hausse des droits de douane sur les importations.

7) Nécessité de créer une bande à 50% dans le TEC agricole CEDEAO

Vu la relation évidente entre le très faible niveau du TEC (tarif extérieur commun) de l'UEMOA et l'envolée des importations agricoles, le ROPPA a montré la nécessité de créer une bande tarifaire à 50% dans le TEC de la CEDEAO.

D'autant que le Nigeria (plus de 50% de la population d'AO) a un DD moyen appliqué de 54% sur les importations alimentaires, bien au-delà des 13% de l'UEMOA (Gallezot). Le rapport de l'OMC sur le suivi de la politique commerciale du Nigeria a souligné la corrélation entre son DD élevé et la croissance récente de sa production (WT/TPR/S/147, 2005). Suite à la décision de la CEDEAO du 12 janvier 2006 d'aligner son TEC sur celui de l'UEMOA, le Nigeria a proposé d'utiliser un DD de 50% pour de nombreux produits agricoles dans la période transitoire jusqu'à fin 2007 (liste B).

Créer une bande tarifaire à 50% est une condition minimale pour mettre en œuvre l'ECOWAP (politique agricole de la CEDEAO) basée sur le principe de la souveraineté alimentaire. Cette bande corrigera aussi l'érosion des marges de préférences de l'AO avec l'UE si le Doha Round est finalisé.

Toutefois le transfert dans la bande à 50% de la plupart des produits alimentaires de base se fera par étapes en fonction de la capacité de la production régionale à réagir à la demande à des prix abordables pour la population pauvre. Comme certains pays d'AO le font déjà (Guinée, Niger et Sénégal), les DD seront modulés en fonction de la disponibilité saisonnière des produits, et on devrait utiliser des "droits spécifiques" plus que des droits *ad valorem*, comme l'UE le fait largement (diapos 142,145).

Même si les produits alimentaires étaient exemptés de réductions tarifaires puisqu'ils entreraient dans la valeur des 20% d'importations que l'AO protégerait vis-à-vis de l'UE, le

problème demeure pour les produits non alimentaires sensibles. Afin que les consommateurs puissent supporter une hausse minimale des prix alimentaires locaux, il faut créer des emplois non agricoles, en particulier dans les industries et services en amont et en aval de la production agricole, dont la filière textile-vêtement.

Plutôt que de continuer à exporter du coton à des prix mondiaux très bas et à importer plus de 95% de ses vêtements, l'AO ferait le transformer en vêtements pour ses propres besoins. Mais l'UE et les EU veulent plafonner pour le Doha Round les DD des PED à 15% sur les produits industriels, ce qui ne déplaît pas à la Chine.

8) La CEDEAO ne doit pas ouvrir son marché à plus de 50% de ses importations de l'UE

Le GATT ne précise pas le pourcentage minimal requis d'ouverture dans un accord de libre-échange et la Commission européenne a dit que cela peut aller de 67% à 83% selon les régions africaines (Maerten, 2004).

Le ROPPA a proposé pour l'AO un taux de 50% qui correspondrait à un taux de libéralisation totale avec l'UE de 74.2% en 2003 et 72.1% en 2004 (voir diapo suivante).

Mais la part des PMA dans les importations d'AO venant de l'UE (30,3% en 2003, 31,3% en 2004) peut être déduite du total AO car exemptées d'ouverture (TSA). Si bien qu'une ouverture de 50% pour l'AO (des 3 pays non PMA) donne un taux de libéralisation AO-UE de 63,3% en 2003 et 61,7% en 2004. Avec une ouverture de l'AO à 70%, l'ouverture totale AO-UE serait de 68,9% en 2003 et 66,5% en 2004.

Echanges entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest (AdO)				
En 1000 dollars	Total des échanges AdO		Echanges avec PMA	
	2003	2004	2003	2004
Importations venant de l'UE (1)	14 293 830	15 710 242	5 909 375	5 844 955
Exportations vers l'UE (2)	13 092 715	12 448 774	2 398 990	2 915 338
Total des échanges (3)	27 286 545	28 159 016	8 308 365	8 760 293
Part des PMA			30,3%	31,1%
Scénarios d'ouverture des marchés				
	2003	2004	Part non libéralisée*	
			2003	2004
1) Ouverture à 81 % du marché de l'AdO [81% x (1)] (4)	11 578 002	12 725 296	2 715 828	2 984 946
Ouverture à 100% de l'UE (2)	13 092 715	12 448 774	0	0
Total libéralisé (5)	24 670 717	25 174 070	2 715 828	2 984 946
% du total des échanges (5/3)	90,1%	89,4%	9,9%	10,6%
2) Ouverture à 70% du marché de l'AdO [70% x (1)] (6)	10 005 681	10 997 169	4 288 149	4 713 073
Ouverture à 100% de l'UE (2)	13 092 715	12 448 774	0	0
Total libéralisé (7)	23 098 396	23 445 943	4 288 149	4 713 073
% du total des échanges (7/3)	84,3%	83,3%	15,7%	16,7%
3) Ouverture à 50% du marché de l'AdO [50% x (1)] (8)	7 146 915	7 855 121	7 046 915	7 855 121
Ouverture à 100% de l'UE (2)	13 092 715	12 448 774	0	0
Total libéralisé (9)	20 239 630	20 303 895	7 046 915	7 855 121
% du total des échanges (9/3)	74,2%	72,1%	25,8%	27,9%
Echanges agricoles UE-Afrique de l'Ouest				
	Produits agricoles		Produits alimentaires	
	2003	2004	2003	2004
Importations venant de l'UE	3 111 352	2 973 695	2 546 476	2 441 658
Exportations vers l'UE	4 127 738	3 889 852	920 587	1 061 589
Total des échanges	7 239 090	6 863 547	3 467 063	3 502 747

* La part non libéralisée ne correspond plus aux échanges avec les PMA mais à la différence entre les montants (1) et (4) pour 81%, (1) et (6) pour 70% et (1) et (8) pour 50%. Sources : J. Gallezot et J. Berthelot, ROPPA, avril 2006, d'après BACI (CEPII)

9) Le Kenya montre qu'avec une bonne protection l'ASS peut s'auto-suffire en produits laitiers

Grâce à un bon DD sur les importations de lait et crème (60%), et de 25% sur le beurre et le fromage, le Kenya a pu développer sa filière lait à un bon rythme et est quasi autosuffisant en produits laitiers (PL) et deviendra vite exportateur net : les importations ont chuté de 41 Mt (équivalent lait) en 2001 à 16 Mt en 2005 contre 10 Mt d'exportations.

Avec 3,5 Md de litres produits en 2005 de 3,5 M vaches, les PL comptent pour 3,5% du PIB et font vivre 2 M personnes, dont 625 000 petits producteurs avec 2,5 M vaches. La consommation à la ferme compte pour 45% de la production et les livraisons aux laiteries ont augmenté de 239 MI en 2004 à 357 MI en 2006, venant à 70% du secteur informel. 34 laiteries ne transforment que 12% du lait frais vendu en ville car le lait non pasteurisé est moins cher de 20 à 50%. Avec 90 l/tête (125 l en ville, 45 l dans les exploitations laitières et 19 l dans les autres ménages ruraux, le Kenya a le plus haut niveau de consommation de l'ASS (moyenne de 25 l).

L'expérience du Kenya montre que les pays sahéliens d'AO peuvent tirer les mêmes bénéfices et approvisionner à l'avenir la forte population urbaine de la zone côtière, économisant le premier poste alimentaire importé de l'UE (717 M€).

Pour plus d'informations, voir site de Solidarité :

<http://solidarite.asso.fr/home/Agriculture06.php> ou envoyer un courriel à : berthelot@ensat.fr
Voir notamment sur les APE : Jacques Berthelot, *David et Goliath : argumentaire contre les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP)*, Solidarité, 19 décembre 2006.

Voir aussi le fichier "Les négociations agricoles à l'OMC : mécanismes et pièges" (190 diapos), avec le plan suivant :

Introduction : généralités sur l'OMC

I – Origine et justifications de la libéralisation des politiques agricoles

II – Analyse de l'Accord sur l'agriculture (AsA) de l'OMC

III – La stratégie des principaux groupes de pays Membres de l'OMC

IV – Les négociations du Doha Round en panne depuis l'Accord-Cadre du 31 juillet 2004

V – Les mécanismes à l'oeuvre au delà des subventions du Nord : le rôle des prix et de la gestion de l'offre